



## Arrêté n° AG-2026-DRHFP-0801 du 5 octobre 2026

portant ouverture d'un concours interne spécial pour le recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie

### Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 430 du 20 mars 2019 portant statut particulier du corps des conseillers principaux d'éducation du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

### ARRETE

**Article 1 :** Un concours interne spécial pour le recrutement de conseillers principaux d'éducation du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie est ouvert à compter du 30 novembre 2026.

**Article 2 :** Le nombre de postes ouverts à ce concours est fixé à 2.

**Article 3 :** Les postes ouverts au concours prévu par le présent arrêté sont pour le compte du vice-recteur, directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*En l'absence de M. Milakulo TUKUMULI, Le vice-président du gouvernement chargé de l'économie, de la fiscalité,  
des télécommunications, des questions douanières du commerce extérieur, de l'attractivité et de la  
souveraineté alimentaire de la Nouvelle-Calédonie*

**CHRISTOPHER GYGES**

*Le membre du gouvernement chargé des secteurs du budget, des finances et de la fonction publique*

**PHILIPPE BLAISE**